Lestrem, le 12 novembre 2020

GEPPMM ou PSE DEGUISÉ ?

La négociation d'un accord GEPPMM (Gestions des Emplois et Parcours Professionnels et de la Mixité des Métiers) a débuté depuis le mois de septembre avec dans un premier temps les présentations des diagnostics par métiers.

Qu'est ce qu'un accord GEPPMM ? C'est un accord qui doit permettre à l'entreprise de se transformer tout en protégeant l'employabilité de ses salarié.e.s au travers de formation et d'accompagnement vers des nouveaux métiers. Il doit permettre aux salarié.e.s d'évoluer vers un nouvel emploi et d'acquérir des nouvelles compétences.

Les présentations faites aux organisations syndicales exposent les différents métiers qui sont classés en 4 catégories :
emplois émergents - emplois en transformation - emplois stables - emplois sensibles.
Le bilan fait par la CFDT est alarmant au vu du déséquilibre entre les nouveaux métiers et ceux qui vont disparaitre. Le nombre de départs en retraite dans les prochaines années ne compensera pas et ne permettra pas à de trop nombreux salarié.e.s ROQUETTE **de garder un emploi au sein de l'entreprise**.
Nous constatons au travers des différentes présentations que les métiers opérationnels tels que les chargements, la logistique, la production, la qualité… seront fortement impactés ainsi que les métiers tertiaires occupés majoritairement par les femmes.

LA DIRECTION ESSAYE DEPUIS QUELQUES TEMPS DE CRÉER LA SINISTROSE EN SE SERVANT DE LA CRISE SANITAIRE COMME EXCUSE ALORS QUE L'ENTREPRISE SE PORTE TRÈS BIEN FINANCIÈREMENT MÊME SI LES RÉSULTATS 2020 NE SONT PAS CEUX ATTENDUS.
POUR NOTRE DIRECTION, IL FAUT DÉGAGER DU CASH COÛTE QUE COÛTE, MÊME SI C'EST AU DÉTRIMENT DES SALARIÉ.E.S.

LA CFDT N'ACCOMPAGNERA PAS LA DIRECTION À POUSSER DES SALARIÉ.ES HORS DE L'ENTREPRISE AU TRAVERS D'UN ACCORD QUI SERAIT « PROPRE POUR NOS DIRIGEANTS » ET « DESTRUCTEUR POUR LES COLLABORATEURS(TRICES) »
AU VU DES PREMIERS ÉLÉMENTS PRÉSENTÉS, IL SERA TRÈS COMPLIQUÉ DE TROUVER UN CHEMIN ACCEPTABLE POUR TOUS.

Cfdt: CHIMIE ÉNERGIE ARTOIS VAL DE LYS

Dernière MAJ le 31/01/2018

☐ BULLETIN D'ADHESION

☐ MODIFICATION DE COORDONNEES BANCAIRES

Cocher la case correspondante

☐ M. ☐ Mme Nom, Prénom(s) .....

Nom de naissance ..... Date de naissance .....

Adresse : ..... Téléphone : .....

..... Portable : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... **Mail** (obligatoire) : .....

ENTREPRISE : ..... ☐ Cadre ☐ T/A.M ☐ Employé ☐ Ouvrier

Adresse ..... Nombre salariés : ..... Temps de travail : ..... %

..... Branche ..... Code APE : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Téléphone : .....

DATE D'ADHESION : ..... **Cotisation syndicale* / mois :** ..... €

Nom du correspondant (réservé aux adhérents Roquette) : **Fréquence de prélèvement** : ☐ 1 mois ☐ 3 mois

..... ☐ 6 mois ☐ 1 an

*** La charte financière CFDT détermine pour la cotisation syndicale 0,75% minimum de vos revenus nets imposables.**

Les dates de prélèvement des cotisations sont :

- les 5 de chaque mois pour les prélèvements mensuels
- 5 janvier et 5 juillet pour les prélèvements semestriels
- 5 janvier, 5 avril, 5 juillet et 5 octobre pour les prélèvements trimestriels
- 5 janvier pour les prélèvements annuels

Merci de prévenir le syndicat ou le trésorier des demandes de prélèvements ou de modifications de coordonnées bancaires au plus tard 15 jours ouvrables avant les dates indiquées de prélèvements

Mandat de prélèvement SEPA

SEPA Single Euro Payments Area

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **SCE CFDT Artois Val de Lys**

à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **SCE CFDT Artois Val de Lys**

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Cfdt: CHIMIE ÉNERGIE ARTOIS VAL DE LYS

Référence unique du mandat :

Identifiant créancier SEPA : **FR86ZZZ651369**

Débiteur :

Votre Nom

Votre Adresse

Code postal Ville

Pays

Créancier :

SCE CFDT Artois Val de Lys

Centre Jean Monnet II
3 Place de l'Europe
Entrée B

62400 **BETHUNE**

FRANCE

IBAN

BIC

Paiement : [X] Récurrent/Répétitif [ ] Ponctuel

A :

Le :

Signature :

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veuillez compléter tous les champs du mandat.

JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

Centre Jean Monnet II – 3 Place de l'Europe – Entrée B - 62400 BETHUNE
Tél : 03.21.01.27.90 - E_Mail syceval.cfdt@live.fr
Code APE 912Z – SIREN 449 563 816 – SIRET 449 563 816 00023